

L'an deux mil dix-huit, le 29 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge LACROIX, Maire.

Membres excusés : Didier Berrez – Pouvoir à Jean-Pierre Lançon
..... Jacques Bauduret – Pouvoir à Jean-Pierre Brocard
..... Nicolas Bœuf – Pouvoir à Serge Lacroix
..... Eddy Lussiana – Pouvoir à Rachel Bourgeois
..... Patrice Morel – Pouvoir à Robert Jeunet
..... Alain-Stéphane Oberson – Pouvoir à Catherine Dury
..... Sandrine Prudent – Pouvoir à Laurence Mas
..... Magali Peugeot
Membre absent : Grégoire LONG

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil ; Madame Mekkia ED DHIMENE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre cette nouvelle séance du Conseil Municipal. Il interroge les membres du Conseil quant à d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de séance du 30 août 2018. Aucune remarque n'étant formulée, il poursuit en présentant les commissions et réunions tenues depuis le 30 août 2018, à savoir :

- ✓ CCAS : mardi 4 septembre 2018
- ✓ 3° commission : mercredi 5 septembre 2018
- ✓ Exécutif : mardi 11 septembre 2018
- ✓ Exécutif : lundi 24 septembre 2018
- ✓ 2° et 3° commission : mercredi 26 septembre 2018
- ✓ CCAS : lundi 1er octobre 2018
- ✓ Exécutif : lundi 8 octobre 2018
- ✓ Commission de révision des listes électorales : mardi 16 octobre 2018
- ✓ Exécutif : lundi 22 octobre 2018
- ✓ 3° commission : jeudi 25 octobre 2018

Les documents remis sur table au début de la séance sont les suivants :

- ✓ Subventions 2018
- ✓ Consultations – résultat : photocopieurs et fourniture d'électricité STEP
- ✓ Décision modificative – Budget général

1. Projet de revitalisation du centre-bourg

➤ Etude de programmation – Avenant au marché Soliha – Au-delà du Fleuve

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2016 décidant de confier la mission d'étude de programmation à Soliha et au cabinet Au-delà du fleuve – Paysagiste Urbaniste pour un montant total de 53 500 € HT. L'étude menée d'octobre 2016 à juillet 2018 a nécessité des réunions supplémentaires. Le décompte global et définitif de cette étude de programmation est de 56 000 € HT, soit 2 500 € HT en plus.

Il est proposé d'approuver les termes de l'avenant au marché initial, à savoir :

- Soliha : 1 750,00 € HT
- Au-delà du Fleuve : 750,00 € HT

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ **Rue Voltaire – Exercice du droit de préemption**

M. le Maire informe l'assemblée qu'une déclaration d'intention d'aliéner, réceptionnée en mairie le 5 septembre 2018 porte sur la propriété des conjoints Meynier, située à l'arrière de l'hôtel de ville aux n°22 et 47 rue Voltaire (parcelles cadastrées section AE n°21-22-23-163-394). La commune dispose de 2 mois pour se prononcer sur l'exercice de son droit de préemption, soit avant le 5 novembre 2018. Il est rappelé que le projet de revitalisation du centre-ville comprend la requalification de la rue Voltaire (fiche action n°4 – typologie des voies et espaces publics). Cet immeuble est situé précisément dans le rétrécissement de la voirie communale. Par ailleurs, la commune est également propriétaire de l'ancienne usine Lacombe. Au vu de l'aménagement de la voirie prévu dans le projet de revitalisation, la question de préempter cet immeuble est posée.

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal lors de sa séance du 10 avril 2014 a donné délégation au maire pour l'exercice du droit de préemption. Le montant de la cession est de 75 000 €. Si la commune exerce son droit de préemption, elle doit en principe acheter le bien au prix de 75 000 €.

M. le Maire informe l'assemblée qu'un courrier a été adressé ce jour au notaire, sollicitant la possibilité de visiter le bien.

M. le Maire interroge les membres du conseil municipal sur cette possibilité de préempter et précise qu'un point budgétaire sera nécessaire avant cette acquisition le cas échéant, le crédit de 75 000 € n'étant pas inscrit au budget. M. le Maire ajoute que la question pourra se poser pour d'autres immeubles dans ce secteur. Rachel Bourgeois demande si cet espace sera destiné à un parking. M. le Maire rappelle qu'il sera nécessaire de travailler sur l'aménagement de ce secteur pour traiter le rétrécissement et l'ouverture vers le centre-ville, l'installation du marché hebdomadaire etc.

D'autre part, la commune a la possibilité d'avoir recours à l'Etablissement Public Foncier sur ce type d'opération. Jean-Pierre Brocard donne plus d'explications sur l'EPF. Ce type de structure a été créé par l'Etat. Il nécessite l'adhésion des communautés de communes et fonctionne par le prélèvement d'une redevance (fiscalité directe). Une fois l'adhésion effective, l'EPF examine l'éligibilité des opérations : immeubles en centre-ville, pas-de-porte, terrains agricoles etc. L'EPF peut porter l'acquisition des biens, puis la commune concernée reverse le montant de l'acquisition au fil des années. Les communautés de communes voisines ont adhéré à l'EPF : Pays des Lacs, Région d'Orgelet, Haut-Jura Saint-Claude.

Serge Lacroix ajoute qu'une réunion des maires est prévue le 30 octobre 2018 pour présenter l'EPF et une éventuelle adhésion de Jura Sud.

2. Communauté de Communes Jura Sud

➤ **Rapport d'activité 2017**

M. le Maire rappelle que l'élaboration de ce rapport est obligatoire (article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Locales) avant le 30 septembre de l'année. Le rapport 2017 a été présenté en conseil communautaire du 27 septembre 2018. Chaque maire doit ensuite faire une communication à son conseil municipal. La lecture de ce document permet d'avoir un point d'avancement annuel sur l'exercice des compétences de la Communauté de Communes Jura Sud, les projets portés et à venir, ainsi que sur la situation financière de la collectivité.

➤ **Rapprochement intercommunal**

M. le Maire rappelle qu'une réunion est organisée par Madame la Sous-préfète le 10 novembre prochain à Morbier, à laquelle sont invités l'ensemble des conseillers municipaux du Haut Jura. Cette réunion a pour objet de présenter le projet de rapprochement des communautés de communes du Haut Jura.

Serge Lacroix attire l'attention des élus sur le fait que les intercommunalités de grande taille seront plus visibles à l'échelle de la grande région et attireront sans doute plus facilement les financements.

A l'échelle de Jura Sud, la commune de Vaux-les-Saint-Claude a signifié son souhait de ne pas intégrer le projet de rapprochement avec les intercommunalités situées autour de Vouglans. Certains découpages seront sans doute opérés, tout comme dans le secteur de la Grandvallièrre (Saint-Laurent en Grandvaux).

Suite à une commission des maires de Jura Sud le 7 juin 2018, la communauté de communes a réaffirmé par courrier à M. le Préfet sa position de ne pas vouloir engager de fusion avant 2020. En outre, une majorité des maires est favorable à une fusion côté Vouglans, plutôt que Haut Jura. Enfin le Conseil Communautaire lors de sa séance du 27 septembre 2018 a délibéré sur le principe de ne pas faire partie du périmètre d'étude côté Haut Jura, en donnant une préférence pour une fusion avec les communautés de communes jouxtant le lac de Vouglans. Jura Sud suivra néanmoins les études menées des 2 côtés pour permettre à chaque commune membre de choisir en connaissance de cause. Une fois le périmètre arrêté par M. le Préfet, chaque commune devra se prononcer.

3. Affaires générales et personnel

➤ Acquisition de parcelles forestières Le Musse Bois

M. le Maire fait part de la proposition des services de l'Office National des Forêts d'acquérir trois parcelles cadastrales comprises dans la parcelle forestière n°115. Ces parcelles, propriété de Madame Anne-Marie Millet ont fait l'objet d'une coupe blanche. Il est proposé d'acquérir les parcelles cadastrées section AN n°59, 61 et 62 d'une contenance totale de 3 370² à Madame Anne-Marie Millet – 88, Avenue du Noiret – 74300 CLUSES pour un montant de 232 €.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ Commissions communales – Intégration de Robert Jeunet

Suite à la démission d'Estelle Berrez et à l'élection de Robert Jeunet au conseil Municipal, M. le Maire propose de revoir la composition de deux commissions communales. Robert Jeunet souhaite rejoindre la commission Affaires Sociales et Logement et la commission Travaux & Environnement.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

La composition des commissions « Education – Culture – Communication » et « Finances » reste inchangée.

➤ Création d'un poste de rédacteur

Suite au départ d'Isabelle Morlot-Dehan au 1^{er} octobre 2018, une procédure de recrutement a été engagée. La candidature de Bernadette Rodot, actuellement rédacteur à la commune de Génelard (Saône et Loire) a été retenue. L'intégration de Bernadette Rodot se fera par voie de mutation au 1^{er} décembre 2018. S'agissant du grade de rédacteur, il est proposé de créer le poste correspondant à ce grade.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

4. Avancement des travaux des commissions communales

➤ Commission Affaires Sociales – Logement (Jean-Pierre Brocard)

Bilan du repas des aînés

Jean-Pierre Brocard remercie les conseillers municipaux, leurs conjoints et l'ensemble des personnes ayant participé à la préparation de cette journée, qui s'est très bien déroulée. On peut noter de très bons retours de la part des personnes présentes, qui ont apprécié le repas, les décorations et l'implication de tous (déguisements etc.). Le montant total des dépenses est de 5 490 €, pour un budget de 5 500 €. Pour l'année prochaine, il est proposé d'avancer la date d'une semaine, pour éviter la période des vacances scolaires. Le prochain repas se tiendra donc le dimanche 13 octobre 2019.

Les colis de Noël seront à l'ordre du jour du prochain CCAS fixé le 30 octobre 2018.

Centenaire 1918

Sur proposition de l'Association des Maires du Jura et du Souvenir Français, un arbre des valeurs de la République sera planté le 9 novembre 2018 au square du 19 mars 1962, en présence de l'ensemble des élèves, collégiens et lycéens de Moirans-en-Montagne, soit environ 400 élèves. D'autre part, la commune participe à la réfection du carré militaire à hauteur de 800 €.

Une exposition sera également proposée à la grenette en partenariat avec l'association des Anciens Combattants et l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG). L'exposition sera ouverte au public du 11 au 23 novembre.

➤ **Commission Education – Culture – Communication**

Réunion des commerçants

Laurence Mas rappelle que lors d'une réunion organisée en avril par la municipalité à l'adresse des commerçants, il était convenu de refaire un point à l'automne.

L'union commerciale a donc convié la municipalité le 24 octobre dernier. Un point a été fait sur le plan de circulation et le bilan de la saison estivale. Ce bilan est dans l'ensemble très bon, la météo a été favorable, les touristes sont venus au centre-ville. La municipalité a présenté les futurs aménagements du cœur de ville (projet de Chardon et Paysages), ainsi que la vidéo de Soliha, ce qui a permis de collecter les avis des commerçants.

Un échange s'est également tenu sur un projet de plan de la commune mentionnant les commerces pour les touristes et autres visiteurs. Cette action de communication est proposée par une société de diffusion et est financée par de la publicité. Elle permet également de faire la promotion du territoire.

Laurence Mas complète en évoquant la quinzaine commerciale organisée par l'UCAJ. Elle se déroulera du 12 au 24 novembre 2018 avec 3 tirages au sort. Cette quinzaine se clôturera par une après-midi dansante à la salle des fêtes le dimanche après-midi.

Lancement des illuminations 2018

Laurence Mas rappelle que le lancement des illuminations est prévu le samedi 1^{er} décembre 2018 à 18 heures sur les places Robert Monnier et de Verdun. Outre les décorations mises en place par la commune, les vitrines seront décorées par les commerçants, des animations seront proposées et le vin chaud sera offert par le Comité Culturel d'Animations. Des collectes seront organisées pour le Téléthon le même jour.

➤ **Commission Travaux & Environnement**

Marché Pesenti – Rénovation extérieure de l'église

Serge Lacroix rappelle que le déroulement des travaux portant sur la façade nord de l'église a nécessité des ajustements à la demande des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche Comté. Ces ajustements ont engendré des moins-values et des plus-values.

L'équipe de maîtrise d'œuvre propose d'établir un avenant n°3 au marché initial, à savoir :

Montant initial du marché : 107 902,04 € HT

Avenant n°1 : 1 056,50 € HT

Avenant n°2 : 19 201,72 € HT

Avenant n°3 : - 16 725,31 € HT

Montant définitif du marché : 111 434,95 € HT

Serge Lacroix propose d'approuver les termes de cet avenant.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Syndicat de Vouglans – Statuts

Serge Lacroix fait part de la délibération du 24 avril 2018 par laquelle le Comité Syndical de Vouglans adopte la modification relative au périmètre du syndicat par l'adjonction de la commune de Boissia. L'adhésion de Boissia implique une modification des statuts du Syndicat de Production d'eau de la Région de Vouglans et une délibération des communes membres du syndicat.

Serge Lacroix propose d'approuver l'adhésion de la commune de Boissia au syndicat de Vouglans.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Office National des Forêts : assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2019

Serge Lacroix rappelle que la mise en œuvre du régime forestier implique pour la commune des responsabilités et des obligations, notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous. Ainsi, il est proposé de délibérer sur l'état d'assiette des coupes 2019, puis sur la dévolution et la destination de ces coupes de bois.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Office National des Forêts : affouage sur pied - Campagne 2018-2019

Serge Lacroix invite ensuite le Conseil municipal à délibérer sur la campagne d'affouage 2018-2019 en complément de la délibération concernant l'assiette, la dévolution et la destination des coupes.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Jean-Pierre Lançon ajoute que la sécheresse aura probablement des répercussions sur la forêt : état sanitaire des arbres (scolytes), mais également exploitation des coupes de bois. On note un retard dans l'exploitation des bois en 2018, ce qui risque de générer des décalages dans les recettes financières. Un contact sera pris avec les Ets. Monnet Sève et l'ONF pour faire le point sur ces retards et ainsi éviter les décalages financiers.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Ateliers

Le comité de pilotage du PLUi s'est réuni à Maisod dans le cadre d'une réunion de travail sur les dents creuses, les zones habitat à conserver etc. L'objectif était d'examiner les plans dans le détail des communes de Meussia, Crenans, Coyron, Charchilla et Moirans-en-Montagne. L'exercice étant plus fastidieux pour le bourg-centre, un atelier de travail a été mené au sein de la commission Travaux & Environnement du 25 octobre 2018. Un nouveau comité de pilotage est programmé le 5 novembre 2018.

➤ Commission des Finances

Subventions aux associations

Serge Lacroix présente les propositions de subventions à verser aux associations.

ORGANISMES	MONTANT
La Fraternelle – Cinéma François Truffaut	12 500 €
Association les Francas du Jura	45 000 €
Association Sportive du Collège Pierre Vermotte	450 €

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Consultation location et maintenance des photocopieurs

Serge Lacroix et Joëlle Ragozza présentent le résultat de la consultation pour la location et la maintenance de 4 photocopieurs.

Il est proposé de retenir l'offre de XEFI Lons – 8Bis Avenue Camille Prost – 39000 LONS-LE-SAUNIER, dont le prix fixe se décompose comme suit :

- Coût copie Noir et Blanc : 0,0045 € HT
- Coût copie couleur : 0,045 € HT
- Location mensuelle : 152,00 € HT
- Forfait d'installation : 550,00 € HT

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Consultation Fourniture d'électricité de la station d'épuration

Serge Lacroix et Joëlle Ragozza présentent le résultat de la consultation pour la fourniture d'électricité de la station d'épuration. Il est rappelé que cette consultation porte sur un contrat d'une année seulement. Il est proposé de retenir l'offre de Total Energie Gaz – Iléna Park – Bat. B1 – 117, Allée des Parcs – 69791 Saint-Priest Cedex, prenant effet le 1er janvier 2019, d'une durée de 12 mois.

	TOTAL
Puissance souscrite	90 kVA
Prime fixe annuelle	358,44 €
Heures Pleines Hiver c€/kWh	7,135 €
Heures Creuses Hiver c€/kWh	5,094 €
Heures Pleines Eté c€/kWh	4,987 €
Heures Creuses Eté c€/kWh	3,704 €
Prix moyen pondéré	5,377 €

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

SIDEC – Adhésion au groupement d'achat énergie

Serge Lacroix propose d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés. Ce groupement est composé de 8 syndicats d'électricité de Bourgogne Franche Comté, dont le SIDEC. Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre. L'objectif est d'engager des consultations pour la fourniture d'électricité de l'ensemble des structures communales : éclairage public, bâtiments communaux et infrastructures (station d'épuration, poste de relevage, coffrets forains). La prochaine consultation sera engagée en 2019 pour des contrats à partir de 2020 (5 ans).

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Budget général – Décision modificative

Serge Lacroix présente le document préparé par Gilles Behague et concernant la décision modificative proposée.

Il s'agit d'intégration de travaux sous maîtrise d'oeuvre du SIDEC du compte 238 (travaux en cours) au compte 21534 (réseaux d'électrification) pour les années 2009 (30 365,25 €), 2013 (118 075,58 €) et 2014 (57 216,09 €). Le montant total des travaux à réintégrer au compte 21534 est de 205 656,92 €. Il s'agit donc d'inscrire la somme de 210 000 € en recette au compte 238 – chapitre 041 – Opération patrimoniale et en dépense au compte 21534 – chapitre 041 – opération patrimoniale.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Indemnités de trésorier

Serge Lacroix informe le Conseil municipal que M. Eric Guillerey a été nommé Trésorier de Moirans-en-Montagne intérimaire et trésorier titulaire d'Arinthod.

Lors des changements d'affectation, les communes doivent délibérer sur les indemnités à verser au trésorier. Il est donc proposé de demander le concours du Trésorier Municipal intérimaire pour assurer des prestations de conseil. Pour ce faire, il est proposé d'accorder l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires aux taux de 100% par an. Il est précisé que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M. GUILLEREY Eric au prorata temporis du temps effectivement passé en qualité de trésorier municipal intérimaire à la Trésorerie de MOIRANS.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

IFSE Régie

Serge Lacroix rappelle la délibération du Conseil Municipal du 18 avril 2018 instaurant la part supplémentaire IFSE Régie dans le cadre du RIFSEEP (régime indemnitaire des agents territoriaux). M. le Trésorier municipal a demandé d'apporter deux corrections à cette délibération. Il est donc proposé d'instaurer une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP à compter du 1er janvier 2018 (et non du 1^{er} avril 2018) et de préciser que cette part supplémentaire IFSE régie sera versée annuellement aux agents concernés.

Le résultat du vote est le suivant :

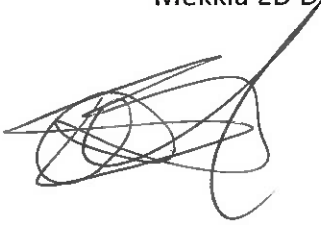
- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

5. Questions diverses et communications

- ✓ M. le Maire fait part d'un courrier de remerciement de la part de la famille Plaisantin suite au décès d'Etienne.
- ✓ M. le Maire fait part d'un courrier de remerciement de la part de la famille Di Paolo suite au décès de Madame Di Paolo.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 20h30.

La secrétaire de séance,
Mekkia ED DHIMENE



Le Maire,
Serge LACROIX



Les Conseillers Municipaux présents

Jean-Pierre BROCARD	Laurence MAS	Annabelle BOUVARD	Rachel BOURGEOIS	Catherine DURY
				
Robert JEUNET	Hülya KAPTAN	Jean-Pierre LANCON		
	